

Règlement Intérieur de la Médiathèque de Chambray-lès-Tours

La Médiathèque Municipale est un lieu public ouvert à tous.

Article 1 : L'accès à la Médiathèque

L'accès est libre et gratuit pour la consultation sur place de tout document.

Il est demandé de ne pas manger, boire ou fumer au sein des locaux, de ne pas amener d'animal domestique, d'éteindre votre téléphone, de respecter les règles de sécurité et de maintenir en bon état les documents mis à votre disposition.

Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les agents de la Médiathèque ne sont pas responsables en cas d'incidents pour des enfants non accompagnés.

Article 2 : Inscription

L'inscription est nécessaire pour emprunter des documents à domicile. Pour cela vous devez présenter une pièce d'identité, une photo d'identité et un justificatif de domicile récent.

L'adhésion est valable un an à dater du jour de l'inscription. Les tarifs sont revus et modifiés chaque année par le Conseil Municipal en décembre.

Article 3 : Modalités d'emprunt

Pour une durée de 3 semaines :

- Prêt de documents en NOMBRE ILLIMITÉ dont 2 nouveautés par type de document, 4 tomes d'une même série, 1 liseuse (carte adulte uniquement)
- Accès à la Bibliothèque numérique Nom@de 24h/24 via le compte usager sur le portail de la médiathèque (films, presse, livres numériques, formations, espace sécurisé pour les plus jeunes)

Le prêt de documents peut-être renouvelé une fois à l'exception des nouveautés et des documents réservés par d'autres usagers.

L'emprunteur qui n'a pas restitué les documents qu'il possède dans les délais prescrits s'expose à un blocage de 8 jours pour retard de retour de prêt.

L'accès à Internet est fourni gratuitement (cf. conditions dans l'Espace Public Numérique).

Article 4 : Précautions d'usage

Il est demandé aux usagers de prendre soin des documents qui leur sont prêtés :

- Les parents sont responsables des documents utilisés par les enfants mineurs
- Ne pas essayer de réparer vous-même les documents détériorés mais en informer le personnel lors de la restitution
- En cas de perte ou de dégradation d'un document, l'utilisateur est tenu de racheter un exemplaire neuf
- Les CD et les DVD doivent être manipulés avec soin, en évitant de poser les doigts sur les surfaces planes, en les prenant par les côtés

Merci de respecter les dates de retour de prêt, d'autres usagers peuvent réclamer ces documents. Les bibliothécaires se réservent le droit de retirer la carte à un abonné qui ne respecterait pas ce règlement.

Nous vous remercions de votre compréhension.